

La Bretagne, terre et mer d'avenir pour nourrir la France et l'Europe

Politique

Par Loïc Chesnais-Girard

Publié le 26 février 2026

Président du conseil régional de Bretagne

Pris entre des injonctions contradictoires déclinées dans les stratégies nationales consacrées à l'alimentation, à la santé et au climat, les agriculteurs et les pêcheurs sont en attente d'un message clair et mobilisateur. Les régions, parce qu'elles sont proches des acteurs locaux et des réalités territoriales, ont un rôle à jouer pour faciliter et accompagner les transformations agroécologiques.

« Nourrir la France » n'est pas un slogan. Ce n'est pas non plus une question seulement économique. C'est une affaire de conviction, d'identité, de travail, de passion. Mais c'est surtout un choix stratégique et politique majeur.

Profondément attachée à sa terre et à sa mer nourricières, la Bretagne s'est construite sur cet équilibre exigeant associant productions, préservation des milieux naturels, des ressources, des paysages. La Bretagne, nous la connaissons verte et bleue, nous la connaissons *Glaz*. Cet équilibre n'est pourtant ni figé, ni acquis. Il repose sur des arbitrages constants, sur notre capacité à conjuguer performance et durabilité.

Cet attachement passionnel que nous avons en France à notre alimentation est un atout. Encore faut-il lui redonner un cap.

Nourrir demain neuf milliards d'êtres humains est un défi d'une complexité redoutable : science, climat, biodiversité, tensions géopolitiques, fortes attentes de la société. Pour articuler ces enjeux, l'appel permanent à la simplification n'est pas suffisant, pas plus que le recours trop systématique aux oppositions caricaturales qui saturent l'espace public.

Or depuis plusieurs années, la France donne le sentiment d'hésiter. Les crises se succèdent. Depuis 2017, les ministres passent : six pour l'agriculture, cinq pour la pêche. Les lois s'empilent, mais la trajectoire demeure incertaine. Une nouvelle loi dite d'urgence agricole sera prochainement présentée en réponse aux récentes mobilisations agricoles. Ce sera la sixième pour l'agriculture en huit ans. Pourtant, notre difficulté tient moins à l'absence de cadres législatifs et réglementaires qu'à leur mise en œuvre effective et surtout à leur cohérence.

Car aujourd'hui, trois dynamiques nationales coexistent.

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 2 et 3) demande au secteur agricole un effort massif, bien que moindre que celui exigé des autres secteurs, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui bouscule fortement les capacités productives futures de la France. Sa déclinaison régionale, à travers notamment la mise à jour des SRADDET^①, pourrait se traduire par des trajectoires d'accélération de la baisse tendancielle de

la production. Cette démarche, descendante, mécanique, est insuffisamment articulée avec les réalités productives locales.

Dans le même temps, une stratégie de la souveraineté alimentaire, déclinée à l'échelle nationale d'abord, désormais régionalisée, conduite au pas de charge. Elle fixe l'objectif d'une augmentation de la production alimentaire nationale, sans jamais intégrer les questions climatiques, ni l'évaluation des impacts du changement climatique sur nos capacités productives futures, ni même leur soutenabilité.

Enfin, la très récente stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) attendue depuis deux ans, devait aborder une vision systémique de ces enjeux. Elle se cantonne pourtant aux problématiques d'accessibilité alimentaire et de santé publique, importantes bien sûr, mais sans intégrer les enjeux de production ni le climat.

Trois stratégies visant des objectifs parfois inconciliables, dans des calendriers non coordonnés. L'illustration d'une errance de la politique nationale. Et un risque : faire peser sur les territoires, sur nos régions, sur les agriculteurs, les pêcheurs, les entreprises agroalimentaires et toute la chaîne alimentaire, des injonctions contraires.

Car sur le terrain, les conséquences sont concrètes. Comment demander à un jeune agriculteur qui s'installe aujourd'hui, pour trente ou quarante campagnes à venir, de prendre des décisions lourdes si la puissance publique change de direction tous les deux ans ? Comment demander à un jeune pêcheur de s'installer si la modernisation de la flotte reste entravée, tout en exigeant de lui des efforts accrus de gestion durable de la ressource ? Comment accélérer ces transitions indispensables sans stabilité financière et visibilité pluriannuelle ?

L'enjeu n'est pas de choisir entre le climat, la production ou la préservation de notre santé. Mais d'articuler tous ces défis. Comme le disait Edgard Pisani, il faut « *refuser le mot*

agriculture dans sa solitude »². Cela suppose un cap stratégique national, assumé politiquement, décliné de manière cohérente dans les territoires et surtout, un cap qui s'inscrive dans le temps long.

Assumer un nouveau cap

D'abord, sortir des postures et des simplifications qui nient la complexité des enjeux.

Le retour prochain au Parlement d'une proposition de loi dite « Duplomb 2 »³ inquiète légitimement. La première loi portée par le sénateur LR Laurent Duplomb a été construite pour cliver, avec un débat escamoté. Nous devons engager sans délai toutes les transitions pour permettre la sortie effective de l'usage des produits phytosanitaires. Cette transition doit se construire avec les producteurs, les filières, les scientifiques. Elle doit s'inscrire dans un cadre européen harmonisé. Ce cadre est parfois instrumentalisé, renvoyant à une concurrence déloyale entre pays européens. Pourtant, comme le rappelle le Conseil d'Etat, il ne doit pas anesthésier notre volontarisme et notre capacité à impulser ces transitions : *« l'effort de chacun peut être vain si les autres n'y participent pas, mais il est néanmoins nécessaire que certains commencent à s'engager pour que le bien commun soit protégé »*⁴. Cette réussite exige donc du courage politique.

Mais elle exige aussi une confiance, renouvelée, tant dans l'expertise scientifique que dans la capacité d'innovation de notre agriculture. Des solutions alternatives se déploient et démontrent l'intérêt d'une coopération renforcée entre performance agronomique et exigence environnementale. Le produit de biocontrôle « Insior » développé par la start-up bretonne Agriodor, capable de repousser le puceron vert, vecteur de la jaunisse de la betterave sucrière en est un très récent exemple. Nous traversons pourtant une période troublée où le doute s'installe jusque dans la vérité scientifique, où la

simplification devient prétexte à des reculs environnementaux. Sous couvert d'allègements réglementaires et de réponses aux nombreuses crises agricoles, l'Union européenne a engagé un infléchissement du Green Deal. Pourtant, il devient incohérent d'afficher une ambition environnementale élevée et, dès le premier obstacle, d'en atténuer considérablement la portée. La constance est la première condition de la crédibilité.

Le débat doit désormais porter sur le rythme, les alternatives, l'accompagnement technique, les compensations économiques à la sortie des pesticides. Trop souvent, les agriculteurs rejettent des mesures qui leur sont pourtant favorables à moyen terme, faute de lisibilité et de confiance. Cette défiance n'est ni un refus du changement ni un repli corporatiste : elle est le symptôme d'une parole publique instable, de relais d'opinion souvent instrumentalisés, d'objectifs révisés au gré des crises, qui ouvrent un large espace où les colères syndicales n'ont plus qu'à s'engouffrer.

Assumer un nouveau cap, c'est sortir aussi des hypocrisies.

On ne peut pas proclamer l'ambition agroécologique et, en même temps, freiner la modernisation des bâtiments d'élevage, l'adaptation des outils de production ou fragiliser la protection du foncier agricole. On ne peut pas exiger des agriculteurs la transformation de leurs pratiques sans assurer leur prise de risque, un revenu digne, pour investir, innover. Une législation moderne doit envoyer un signal clair pour accélérer ces transformations agroécologiques à travers un changement profond de notre rapport au vivant. De la même manière, pour la pêche, dénoncer de manière caricaturale la taille des 1 141 navires bretons sans rappeler que la Chine dispose de près de 500 000 navires de pêche, dont 7 000 dépassent 80 mètres⁵ n'a pas de sens. Comme l'expose Didier Gascuel⁶, « nous avons donc besoin tout à la fois d'une petite pêche côtière qui contribue à l'aménagement du littoral et à l'équilibre des territoires côtiers, et d'une pêche hauturière qui contribue très largement à notre approvisionnement en produits de la mer ». Et

faire de la longueur du navire un critère a priori de la durabilité de la pêche qu'il pratique n'a aucun sens.

Pour sortir de cette vision dogmatique, il faut réaffirmer que la priorité consiste à rechercher continuellement la minimisation des impacts écologiques et la maximisation de l'utilité socio-économique des productions agricoles comme des captures en mer.

Il n'y a enfin pas davantage d'autonomie stratégique sans une industrie agroalimentaire forte. En Bretagne, chaque jour, 76 000 femmes et hommes transforment, innovent, produisent pour nous permettre d'accéder à une alimentation sûre, de qualité. Cette industrie nourrit un Français sur trois et s'impose comme le « cœur de repas » de millions de consommateurs.

Il est désormais urgent de sortir des hypocrisies politiques et de reconstruire un récit positif et dynamique pour l'agroalimentaire français, en cassant de nombreux mythes : ce secteur est diversifié, innovant et surtout indispensable. Nous ne pouvons pas condamner nos industriels à l'absence de rentabilité alors que, dans le même temps, d'autres pays européens structurent et soutiennent massivement leurs filières. Ces entreprises doivent pouvoir continuer à investir dans la transition (économie et réutilisation de l'eau, décarbonation, modernisation des outils), continuer à exporter face à une compétition mondiale agressive. Et pour cela, elles ont besoin de trésorerie, de marges retrouvées. Leurs forces comme leurs faiblesses doivent être au cœur d'un choc d'investissement pour engager ces transitions et renforcer leur compétitivité.

Assumer un nouveau cap, c'est enfin accepter de s'engager sur le temps long.

Chaque année, le bouclage des budgets agricoles et alimentaires de l'Etat devient toujours plus incertain. Dans un contexte politique rythmé par des échéances électorales rapprochées, la tentation du court terme est permanente. Or,

l'agriculture comme la pêche s'inscrivent dans des cycles longs, où les décisions prises aujourd'hui nous engagent sur plusieurs décennies.

La France a su adopter une loi de programmation militaire pour garantir, sur le temps long, sa sécurité et son indépendance stratégique. Il est temps, désormais, d'assumer une loi de programmation alimentaire qui fixera, sur quinze ou trente ans, nos objectifs de production et nos capacités productives, en intégrant pleinement les enjeux climatiques et de biodiversité, d'investissement et de renouvellement des générations, avec des moyens financiers pluriannuels adéquats.

Réaffirmer le projet européen

L'Union européenne a fait un choix exigeant : depuis plus de 60 ans, elle encadre son agriculture par des règles économiques, sanitaires et environnementales élevées, en contrepartie d'un financement commun et d'un marché unifié, à travers la Politique Agricole Commune (PAC). Ce compromis fondateur a permis d'assurer l'autosuffisance alimentaire du continent, de stabiliser les revenus agricoles et d'accompagner la modernisation des territoires ruraux.

De même, la politique commune de la pêche (PCP), progressivement autonomisée de la PAC, poursuit un objectif analogue : assurer une gestion équilibrée des ressources, coordonnée entre Etats membres pour préserver les stocks halieutiques grâce à un bouquet de mesures de gestion communes.

On peut comprendre qu'aujourd'hui l'Union européenne investisse davantage dans le numérique, la défense ou la politique migratoire. Mais peut-on ignorer la dimension géopolitique de l'alimentation, au moment où les tensions internationales s'intensifient, où certaines puissances

accumulent des stocks alimentaires et où l'accès à l'eau et aux terres arables devient particulièrement stratégique ? Ce serait faire preuve d'une cécité coupable et nous résigner au risque de dépendance.

Mi-juillet 2025, la Commission européenne a partagé différentes propositions législatives réformant l'architecture du futur budget européen 2028-2034. L'établissement d'un Fonds unique regroupant les politiques en gestion partagée entre les Etats et la Commission européenne, dont la PAC et la PCP, suscite des inquiétudes. Chaque Etat membre pourrait désormais arbitrer entre ses priorités (agriculture, pêche, cohésion, développement rural, sécurité...) au sein de son Plan de Partenariat National et Régional (PPNR), impliquant mécaniquement une renationalisation de la PAC, sans aucune garantie de maintenir des ambitions environnementales partagées, conduisant à une fragmentation du marché intérieur. Pour la pêche, la Commission européenne envisage une division par trois des fonds européens dédiés. Des choix qui conduiraient à une abdication collective de l'Union, auxquels nous ne pouvons nous rallier.

La capacité de notre agriculture et de notre pêche à nourrir la France et à contribuer à nourrir l'Europe est le fruit de choix volontaristes nés du dernier conflit mondial, mais elle n'est pas un héritage acquis pour demain. A l'heure où l'ordre international se dérègle, ce pacte européen commun mérite d'être réaffirmé, défendu et clarifié. Il n'est pas une contrainte bureaucratique, mais bien une protection collective.

Changer de méthode et redonner leur place aux Régions

Les crises récentes ont montré les limites d'un pilotage trop centralisé. Les meilleurs accords sont ceux négociés en local,

sur le terrain, parce qu'ils évitent les à-coups et les revirements permanents. L'action publique n'est crédible que si elle s'inscrit dans la durée. Sans contrat clair avec les acteurs locaux, les règles ne tiennent pas dans le temps.

Je l'exprimais récemment à propos de la politique de l'eau : en confiant davantage de responsabilités aux Régions, nous pouvons articuler plus efficacement eau, agriculture, aménagement et financement public dans une équation cohérente. C'est au niveau territorial que l'on parvient à relier production, transition, viabilité économique.

En Bretagne, nous connaissons nos sols, nos bassins d'élevage, nos atouts mais aussi nos vulnérabilités climatiques, notre richesse maritime. Nous savons adapter nos dispositifs de soutiens publics aux réalités territoriales, aux besoins des acteurs. Cette stabilité de l'action territoriale perdue, fait ses preuves, et peut devenir un véritable levier au niveau national.

Les Régions doivent ainsi pouvoir assumer des responsabilités accrues, dans un cadre national et européen clair, pour construire des trajectoires soutenables, adaptées aux réalités des territoires. Il ne s'agit pas d'affaiblir l'Etat mais de le rendre plus efficace en rapprochant la décision de l'action. La République des territoires est la solution.

La régionalisation des fonds européens est un succès, quoi qu'en disent certains nostalgiques de la gestion centralisée. Les enveloppes sont pleinement consommées, les demandes simplifiées, les aides versées aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux industries agroalimentaires plus rapidement. J'ai vu sur le terrain ce que change la proximité : des services qui comprennent les contraintes locales et qui accompagnent les porteurs de projets avec efficacité.

Il y a quelques décennies, l'Etat et la Bretagne mobilisaient des moyens considérables pour sortir notre région de son isolement. Aujourd'hui, nous savons que la terre et la mer sont

nos biens les plus précieux. Sans assurer notre capacité à produire durablement, aucune loi ni aucun effet d'annonce ne pourra garantir notre sécurité alimentaire et la pérennité de nos filières. Il est désormais plus que temps de changer de méthode.

Notes

- ① schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- ② (2016). Discours de M. Edgard PISANI. Pour, 232(4), 129-130.
- ③ <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl25-330.html>
- ④ (CE, 7 nov. 2019, n° 433460, Union des industriels de la protection des plantes
- ⑤ https://www.lemonde.fr/international/video/2023/10/20/comment-la-chine-est-devenue-la-superpuissance-mondiale-de-la-peche_6195593_3210.html
- ⑥ Didier Gascuel, La pêchécologie, manifeste pour une pêche vraiment durable, 2023, page 66